

Fiche 1 – Les arbres

Le choix de planter un arbre doit se faire au regard du plan de gestion différenciée établi par la collectivité et en adéquation avec l'espace disponible pour éviter les situations gênantes après quelques années de développement. Malgré les contraintes liées à ces plantations, les arbres ont de nombreux avantages (qualités socio-environnementales) et il faut continuer à en implanter.

Choix des essences

Les arbres sélectionnés doivent être :

- **adaptés** à la typologie de l'espace en termes de **gestion différenciée** (voir fiche A) et au climat local ;
- **diversifiés** afin de prévenir certaines maladies ;
- **résistants** aux maladies et parasites ;
- **non dangereux** (toxiques, piquants), notamment aux abords des lieux fréquentés par les enfants.



*Jeune arbre tuteuré
(Terranjou)*



Arceau de protection double

Aménagement de l'arbre

Prévoir un espace de développement suffisant au **volume aérien et racinaire** de l'arbre afin qu'il n'empiète pas sur :

- **les réseaux** (existants et à venir), pour éviter leur perforation (distance minimale de 2m).
- **les voies de communication** (problèmes de visibilité, soulèvements de chaussée...).

Distance de sécurité d'un mètre à augmenter selon la taille de l'arbre (et sa croissance) entre le tronc et le caniveau. Toujours s'interroger sur la pertinence de planter des arbres en bord de voiries ou sur les parkings (ils ont besoin de larges fosses).

- **les stationnements.** Planter l'arbre à 1m minimum de la bordure pour éviter les chocs avec les véhicules. Prévoir des dispositifs anti-véhicules aux angles adoucis. Espacer les arbres de 7m minimum pour permettre le stationnement (1m de chaque côté pour le dégagement des portières).

- **les constructions.** A 2.50m des façades pour les arbres de faible gabarit (couronne inférieure à 4m) et 4m minimum pour les arbres de gabarit supérieur.



Soulèvement de chaussée sur un parking, du à un arbre planté dans une fosse trop petite (Terranjou)

- **L'espace permettant le passage du matériel** d'entretien : hauteur sans ramification pour les arbres tiges de **2.30m minimum** ; espacement des arbres suivant les dimensions des machines (voir fiche B).

Mise en place

- **Période de plantation** : planter de mi-novembre à la fin mars, tant qu'il ne gèle pas. Pour les arbres supportant mal les excès d'eau (chêne vert, magnolia...) : mi-mars à la fin du mois d'avril.



Guide racinaire

- **Terre végétale** : **préparer le sol** et mettre en place la **fosse** avant la plantation en suivant les préconisations de la fiche 5. Penser à un guide racinaire, surtout près des voiries.

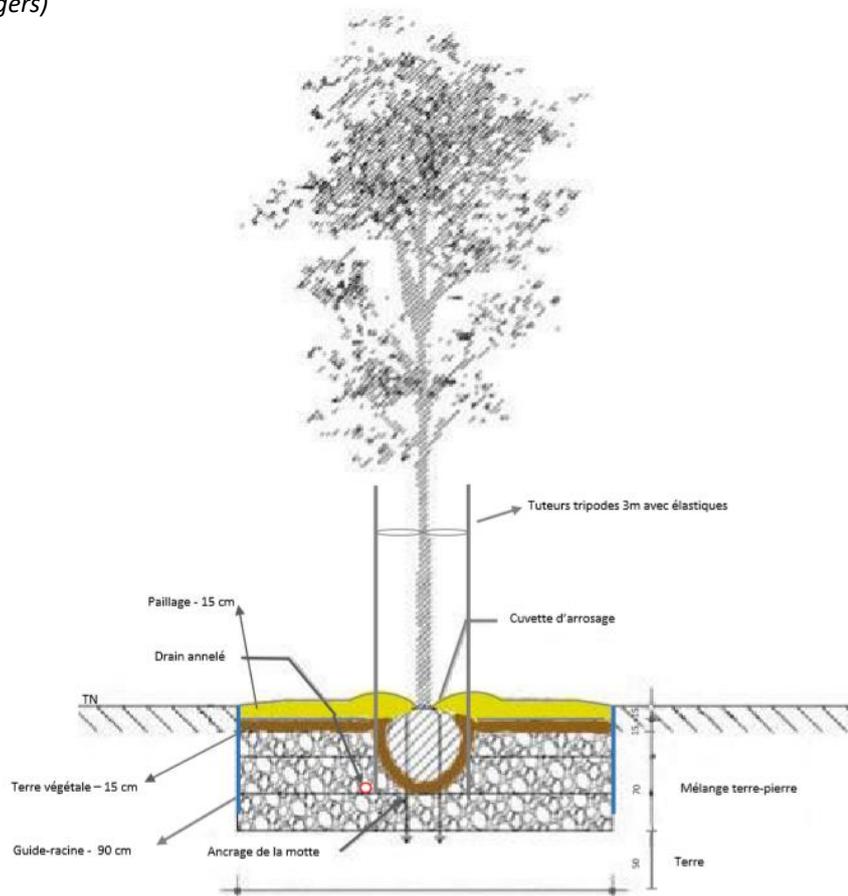


Pied d'arbre fleuri avec paillage en copeaux de bois et tuteur tripode (Angers)

- **Paillage** : (voir fiche 6). Rayon établi en fonction de la taille de l'arbre concerné. Sinon, décaisser cette zone sur 20cm et planter des vivaces tapissantes (ex: géranium tapissant). Eviter la pelouse au pied des arbres.

- Prévoir une **cuvette** pour retenir l'eau et un **tuteur** pour soutenir l'arbre le temps qu'il s'implante.

Fosses : elles seront en **terre végétale** et auront une profondeur d'au moins 1m (**1m³** de volume minimum), à adapter selon l'arbre et sa croissance. Elles pourront être entourées d'un mélange terre/pierre pour assurer la stabilité (voir fiche 5).



Fosse d'arbre

